

restrictives du commerce, en vertu de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, concernant la fabrication, la préparation, la distribution et la vente d'herbicides, d'insecticides et de produits connexes.

Premier rapport du greffier des pétitions, conformément à l'article 70(7) du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que les pétitions des requérants dont les noms suivent, déposés le 26 janvier sont conformes aux prescriptions de l'article 70 du Règlement:

*Canada Health and Accident Assurance Corporation*, de la cité de Waterloo (Ontario), aux fins d'une loi modifiant la loi qui la constitue en société et l'autorisant à exercer son commerce sous le nom de *Canada Health and Accident Assurance Corporation* et/ou «La Corporation canadienne d'assurances santé et accidents», d'accroître son capital actions à deux millions de dollars, de diviser son capital actions en actions de dix dollars chacune, et à d'autres fins.—*M. Cameron* (High Park).

Raymond Lee Bradley, Edwin Wiebe, Olga Bradley, et deux autres personnes, toutes de la cité de Winnipeg (Manitoba), aux fins d'une loi constituant en société *Evangelistic Tabernacle Incorporated*, et à d'autres fins.—*M. Stefanson*.

*General Mortgage Service Corporation of Canada*, de la cité de Toronto (Ontario), aux fins d'une loi modifiant la loi qui la constitue en société et changeant son nom en celui de *General Mortgage Corporation of Canada* ainsi que la description de ses bons comme étant «Series A Bonds» et «Series B Bonds», et à d'autres fins.—*M. Cameron* (High Park).

*Interprovincial Pipe Line Company*, de la cité d'Edmonton (Alberta), aux fins d'une loi modifiant la loi qui la constitue en société et l'autorisant à subdiviser le nombre de ses actions, et à en modifier la valeur au pair, et à d'autres fins.—*M. Wahn*.

David P. Neufeld, de la cité de Winnipeg (Manitoba), Cornelius J. Rempel, de la cité de Kitchener (Ontario), Ernest J. Swalm, du village de Duntroon (Ontario), et quatre autres personnes de différentes provinces du Canada, aux fins d'une loi constituant en société *Mennonite Central Committee (Canada)*, et à d'autres fins.—*M. Enns*.

*The Pacific Coast Fire Insurance Company*, aux fins d'une loi modifiant la loi qui la constitue en société et changeant son nom en celui de *The Century Insurance Company of Canada* et/ou «La Compagnie d'Assurance Century du Canada», pour porter son capital actions d'un million à deux millions de dollars, et à d'autres fins.—*M. Basford*.

*United Grain Growers Limited*, de la cité de Winnipeg (Manitoba), aux fins d'une loi modifiant la loi qui la constitue en société et l'autorisant à accroître son capital actions de sept millions cinq cent mille dollars à douze millions de dollars, réparti en cinq cent cinquante mille actions classe «A» d'une valeur au pair de vingt dollars chacune et deux cent mille actions classe «B» (Membre) d'une valeur au pair de cinq dollars chacune, et à d'autres fins.—*M. Harkness*.

---

A dix heures vingt-neuf minutes du soir, M. l'Orateur prononce l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à onze heures du matin.